

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°51_13032025_359 portant sur :

- La dénomination de « impasse des Basses Poteries – lieu-dit Les Basses Poteries»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 13 mars 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
13/03/2025	181 D 1075 - 181 D 1072	1	Les Basses Poteries	97	impasse des Basses Poteries	LES BASSES POTERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/03/2025	181 D 1072 - 181 D 1612	1 bis	Les Basses Poteries	79	impasse des Basses Poteries	LES BASSES POTERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
13/03/2025	181 D 1611 - 181 D 839	3	Les Basses Poteries	53	impasse des Basses Poteries	LES BASSES POTERIES	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 6 novembre 2025
Le Maire
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251110-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-11-2025

Publication le : 10-11-2025

Laurent ROBIN,
Le Maire

